



Le 12/04/2022, à 19h15 en la salle du conseil municipal, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M.Fabien VERRAT, Maire.

Date de convocation : 05/04/2022

Membres en exercice : 15

Présents : 12 Fabien Verrat, maire, en présence de Marie-France Djerad-Payen, Sylvie Rodier-Arnaudin, Maud Auché, Lionel Egretier, Marie-Laure Gobin, Francis Caillaud, Geoffroy d'Avezac de Castera, Alain Denaves, Gwénaëlle Kerdanoff, Aurore Quenet, Jean-François Eyer mann et Elodie Guillon-Muller.

Excusés : 2 Jean-Dominique Diez et Karl Pommeraud. **Absents : /**

Procurations : Jean-Dominique Diez donne pouvoir à Maud Auché.

Secrétaire de séance : Marie-Laure Gobin.

Objet : Vote du compte administratif 2021 – Assainissement

L'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré après que le Maire est quitté la salle,

Décide : De valider le compte administratif de l'exercice et arrête ainsi les comptes :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 60 276,59	G 75 977,68	G-A 15 701,09
	Section d'investissement	B 257 129,67	H 159 689,14	H-B -97 440,53

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 10 177,23 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 233 780,31 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 327 583,49	Q= G+H+I+J 469 447,13	=Q-P 141 863,64

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 2 395,20	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 2 395,20	= K+L 0,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 70 453,82	= G+I+K 75 977,68	5 523,86
	Section d'investissement	= B+D+F 259 524,87	= H+J+L 393 469,45	133 944,58
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 329 978,69	= G+H+I+J+K+L 469 447,13	139 468,44

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
ANGLADE, le 13/04/2022
Fabien VERRAT, Maire



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.